

# QUELS MOYENS ALLONS-NOUS METTRE EN ŒUVRE?

## Clos résidentiel

Tous les véhicules à moteur sont autorisés (voitures, motos, ...), mais:

- La vitesse est limitée à 20km/h;
- Les usagers faibles de la route ont en tout temps priorité et peuvent utiliser toute la largeur de la voie publique (les enfants peuvent donc par exemple jouer dans la rue);
- Le stationnement est autorisé uniquement sur les emplacements désignés.

## Coupure

- Lieu où la chaussée est interrompue de manière à ce que seuls les cyclistes et les piétons puissent encore passer;
- Toutes les coupures sont des projets pilotes qui seront évalués et au besoin adaptés;
- Cette mesure a pour but d'empêcher le trafic de contournement et d'améliorer la qualité de vie dans le quartier.

## Désempierrement

- Le désempierrement désigne le passage d'un revêtement de sol 'dur' (par ex. asphalte) à un revêtement 'meuble' (par ex. végétation, matériaux perméables, ...).

## Mobilité partagée

- Utilisation notamment de taxis, voitures partagées et vélos partagés;
- Vous n'avez besoin qu'occasionnellement d'une voiture ou d'un vélo? Dans ce cas, la mobilité partagée offre souvent la solution en vous permettant de partager les frais, l'entretien et les emplacements de stationnement.

## Point 'Hoppin'

- Un point 'Hoppin' est un lieu de rassemblement et de correspondance pour les piétons, les vélos (partagés), les voitures, les usagers des transports en commun, etc., équipé notamment de bornes de recharge, de voitures partagées et d'un hangar à vélos sécurisé.

## Poteau signalétique Octopus

- Ces poteaux colorés servent à signaler les abords ou l'entrée d'une école.
- Ces poteaux sont utilisés pour sécuriser les abords des écoles.

## Projet pilote

- Un projet pilote est une 'intervention' (par ex. une coupure) qui est évaluée au bout de minimum 6 mois.

## Rue réservée aux vélos

- Les cyclistes peuvent utiliser toute la largeur de la chaussée;
- Les véhicules à moteur peuvent circuler dans une rue réservée aux vélos, mais ils ne peuvent pas dépasser les cyclistes;
- La vitesse est limitée à 30 km/h, également pour les cyclistes.

## Scénario de prédilection

- Le scénario de prédilection décrit les intentions de l'administration sur le plan de la mobilité et doit servir de base au plan de mobilité proprement dit.
- Différents aspects jouent un rôle: la sécurité, la qualité de vie, l'économie locale, l'environnement, le climat, la mobilité (partagée), ...
- Le scénario est élaboré sur la base des objectifs de politique de Wemmel et de la Flandre, ainsi que de l'apport des habitants de Wemmel.
- Nous utilisons différents instruments disponibles (coupure, point 'Hoppin', rue réservée aux vélos, clos résidentiel, ...).

## Trafic de contournement

- Ce terme désigne le trafic de transit qui n'emprunte pas les axes principaux, mais qui utilise les petites routes locales.
- Le trafic de contournement nuit à la qualité de vie dans les quartiers résidentiels.

## Trafic de transit

- Le point de départ et la destination de ces véhicules se situent en dehors du territoire de la commune.
- Le trafic de transit doit emprunter les axes principaux.